

Socialistes et républicains métropolitains

Jean-Michel Longueval

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Ce que l'on peut d'ores et déjà noter, c'est l'intérêt que portent tous les élus et tous les groupes ici présents à cette question du règlement local de publicité.

On peut, je le pense, d'ores et déjà se féliciter que cette compétence incombe aujourd'hui à notre Métropole.

En tant que Mairie de Bron, nous avons un règlement local, comme, tel que l'indique le rapport, 42 communes de notre Métropole. Il est évident que nous avons tout à gagner à rechercher une cohérence, une harmonisation, une stratégie partagée en matière d'affichage publicitaire. Je tiens à saluer ici l'important travail préparatoire et de concertation réalisé par la Métropole auprès de nos communes, mais également auprès des associations pour identifier les enjeux et les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Comme beaucoup l'ont dit avant moi, les enjeux sont majeurs. Cela interroge sur le fond. Cela renvoie à la question de la consommation, de l'éducation à l'image, de l'utilité même de la publicité dans les médias, sur internet ; avec chacun le sait, une forme d'inflation dont on peut avoir l'impression qu'elle est impossible à juguler. Là où nous sommes probablement d'accord, c'est bien que trop de publicité tue la publicité et nuit à l'attention de chacun.

Les enjeux économiques sont aussi majeurs. La presse s'en est fait l'écho ce jour, sur le sujet des écrans numériques. Ces enjeux sont aussi liés aux métiers de la publicité.

Comme dans toute action publique il nous faut trouver la bonne mesure, le bon équilibre. Nous savons tous ici que la publicité amène sa part de recettes.

En matière d'enseignes, il nous faut faire la part des choses entre les grandes enseignes de grands groupes et les enseignes locales de nos commerces de proximité.

Ceci dit, les élus s'accordent en grande majorité pour protéger nos communes des excès de l'affichage, les protéger de la pollution visuelle, protéger les automobilistes de toute perturbation sur leur vigilance au volant, protéger nos enfants de contenus publicitaires inadaptés.

Ce règlement est donc important à plus d'un titre, car il est le garant de notre qualité de vie, de la préservation de nos paysages et de notre patrimoine architectural.

Il doit également nous permettre de développer une base réglementaire commune et cohérente entre nos différents territoires pour ne pas repousser chez l'autre ce que nous ne voulons pas chez nous et c'est notamment pour cela que nous avons ouvert un dialogue avec les collectivités qui entourent notre agglomération.

Nous devons nous doter d'un cadre solide pour éviter l'invasion et la dégradation de nos lieux de vie par le développement d'une publicité non encadrée et non maîtrisée.

Ce règlement local de publicité devra aussi pouvoir s'adapter aux évolutions et à l'imagination débordante des publicitaires en matière d'affichage publicitaire (vitrophanie, derrière des vitrines de commerces, publicité éphémères sur le sol, etc.) pour que nous ne nous retrouvions pas dans des impasses réglementaires avec l'apparition permanente de nouveaux modes de diffusion.

C'est un outil qui offrira une réglementation qualitative, adaptée aux spécificités de nos territoires et qui intégrera dans sa réflexion les bonnes pratiques qui existent déjà dans certaines de nos communes.

Il est également important pour nous de nous pencher sur la sectorisation des publicités car l'apparition de publicités pour de l'alcool ou autre contenu non approprié, à proximité

d'établissements scolaires pose un certain nombre de problèmes éthiques. Les jeunes esprits en cours de formation, ont besoin d'être préservés d'un certain nombre de messages qu'ils ne peuvent analyser avec le recul nécessaire.

Ces évolutions auront aussi pour but de promouvoir une intégration qualitative de la publicité dans son environnement, pour garantir notre attractivité et la visibilité de nos commerces par un encouragement à la mutualisation des dispositifs et la limitation des implantations publicitaires, notamment lumineuses et numériques pour éviter que ne se développe une course à l'équipement publicitaire.

La concertation continuera donc dans les mois à venir pour une mise en place de ce nouveau règlement en 2020 et nous serons tous, ici comme dans nos communes, vigilants et à l'écoute de nos concitoyens pour garantir la préservation de notre qualité de vie.